



Coordination de l'Accompagnement
en Soins Palliatifs Angevine

2013	CONSEIL D'ADMINISTRATION
	DELIBERATION

Délibération 2013 - n°3

Le 5 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine s'est réuni à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest – Paul Papin, sous la Présidence de M. Yves DUBOURG.

Liste des membres à voix délibérative.

COLLEGE 1 : MEMBRES FONDATEURS (10 sièges)		
Centre Hospitalier Universitaire - Angers	Pr. Thierry URBAN, Référent soins palliatifs	Représenté
Centre de soins de suite Saint Claude - Trélazé	Dr Bernard CHATAIGNER	Présent
Clinique Saint Joseph - Trélazé	Mme Fauzia MARTIN BRICK	Excusée
ICO - Paul Papin – Angers	M. Yves DUBOURG, Directeur général adjoint	Présent
Hôpital La Corniche - Chalonnes sur Loire	Mme Pascale MOREAU, Cadre de santé	Présente
Les Récollets – La Tremblaye – Doué la Fontaine	Danièle RACINET, Directrice	Excusée
Les Capucins - Angers	Dr. Marie Pierre OMBREDANE	Excusée
Etablissements de santé Baugeois - Vallée	Mme Marie Christine BEAUFILS, Pharmacien	Présente
Hôpital à domicile Saint Sauveur - Angers	M. Bernard JOUANNAUD, Directeur	Représenté
Clinique de l'Anjou - Angers	Mme Geneviève BAHEU	Présente
COLLEGE 2 : INSTITUTIONS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO SOCIAL (4 sièges)		
EHPAD Sainte Anne - Tiercé	M. Sébastien THALER, Directeur	Présent
Résidence les Acacias - Champigné	Mme Marie-France BRIAND, Infirmière Cadre	Présente
Centre hospitalier - Cholet	M. Pierre VOLLOT, Directeur	Excusé
COLLEGE 3 : professions de santé libérales (4 sièges)		
Pharmacien d'officine	M. Vincent LOUBRIEU	Excusé
Médecin généraliste	M. Marc NOUJAIM	Présent
COLLEGE 4 : MEMBRES ASSOCIES (bénévoles, associations, usagers - 2 sièges)		
Association JALMALV-ADESPA	Mme Nicole FOULETIER	Excusée
Association UFC que choisir	M. Yannick GRELLARD	Représenté
COLLEGE 5 : EMSP		
EMSP Angers	Dr. Philippe HUBAULT	Présent
EMSP Cholet	Dr. Anne-Laure SALIMON	Présente
EMSP Doué la Fontaine	Dr. Jean-Yves CESBRON	Excusé
EMSP Saumur	Dr. Dominique BACHOWICZ	Excusée

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Exposé des motifs :

Conformément aux statuts de l'Association « **Coordination de l'Accompagnement en Soins Palliatifs Angevine** », ses modalités de fonctionnement tant organisationnelles, administratives que scientifiques sont définies dans un règlement intérieur (art.4). Ledit règlement intérieur a pour objet de préciser les points non prévus par les statuts.

Le règlement intérieur, tel qu'il est proposé, a été transmis par voie électronique aux membres de l'Assemblée générale le 27/09/2013.

Au cours de sa séance du 09/10/2013, l'Assemblée générale a émis un avis favorable à son contenu.

Pour rappel, le présent règlement intérieur se divise en quatre titres et comporte plusieurs annexes.

- **Le titre I** définit l'objet du règlement intérieur et précise les modalités de son entrée en vigueur ainsi que celles en cas de demande de révision.
- **Le titre II** a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement des différentes instances (*Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau, Présidence*). Ce titre précise, entre autres, les modalités d'entrée et d'adhésion des membres adhérents ainsi que leurs droits au sein de l'Association. Il est également question de la charte de l'Association et de ses composants, laquelle est évoquée dans l'article 5 des statuts. Ce titre propose aussi la possibilité pour tout membre de se faire représenter au sein des instances via un mandat de représentation.
- **Le titre III** est consacré aux moyens d'actions de l'Association pour mener à bien ses missions.
- **Le titre IV** définit les outils nécessaires à l'analyse de son activité en mettant en place un programme d'actions N+1 assorti d'indicateurs de suivi ainsi qu'un rapport annuel de son activité.

Le Conseil d'administration adopte le règlement intérieur de l'Association, dont les grandes lignes de son contenu viennent d'être rappelées.

Angers, le 06/12/13

Le Président

Yves DUBOURG

